

EXPLIQUER À LA FAMILLE

Par Profil supprimé Postée le 17/06/2014 08:31

Alors voilà, je pense que mon père a un sérieux problème d'alcool qui empire de jour en jour. Il a l'alcool méchant dans ses propos. Il vit avec ma mère et moi. Mais j'ai un frère et une sœur plus âgés qui ne sont plus à la maison. Hier il et vraiment allait loin dan ce qu'il nous a dit je voudrais en parler a mon frère et ma sœur mais j'ai peur qu'il ne me crois pas vu qu'il ne le voit pas dans l'état ou moi je le vois. Que faire ?

Mise en ligne le 19/06/2014

Bonjour,

Nous ne comprenons pas bien à quoi sont liées les réticences que vous éprouvez à confier à votre frère et votre soeur les difficultés que vous rencontrez avec votre père. Nous entendons votre crainte de ne pas être crue mais nous ne voyons pas pour quelle raison votre frère et votre soeur ne prendraient pas acte de ce que vous pourriez leur dire sans avoir vu eux même l'état dans lequel votre père peut se mettre et entendu les propos qu'il peut tenir dans ces moments là. Peut-être pourriez-vous trouver appui auprès de votre mère, qui elle aussi, très probablement, se sent seule et démunie face aux alcoolisations de son époux, pour vous soutenir dans cette démarche.

Votre frère et votre soeur, qui justement ne sont plus à la maison pourraient, grâce à ce recul, vous offrir leur soutien ou intervenir auprès de votre père. Ils n'ont, pas plus que vous ou votre mère, les moyens de faire en sorte que votre père arrête de boire mais leurs propos pourraient encourager votre père à se poser certaines questions et à réagir. La plupart des frères et soeurs sont bienveillants vis à vis des plus jeunes de la fratrie et il serait dommage de vous priver de leur présence même s'ils sont à distance.

Une autre option vous est ouverte: vous adresser à des professionnels donc à des tiers neutres, non investis affectivement, pour trouver des conseils et du soutien. Ceci est possible en CSAPA (Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) de manière confidentielle et gratuite. Les CSAPA sont des lieux de consultations spécialisées pour les personnes ayant une problématique addictive mais également pour leurs proches. Nous vous communiquons ci-dessous les coordonnées du CSAPA de votre ville si vous souhaitez faire cette démarche, seule ou avec votre mère.

Si vous souhaitez préciser vos appréhensions, vos difficultés, la nature des relations que vous entretenez avec vos proches, n'hésitez pas à revenir vers nous. Nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h au 0 980 980 930 (appel anonyme et non surtaxé).

Cordialement.

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES :

CSAPA L'AMANDIER

51, rue du Commandant Derrien
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

Tél : 03 26 69 61 31

Site web : www.ch-chalonsenchampagne.fr/liste-consultations/6/9/24

Secrétariat : Du lundi au jeudi de 8h30 à 17h, le vendredi de 8h30 à 16h.

Accueil du public : Du lundi au jeudi de 8h30 à 17h, le vendredi de 8h30 à 16h.

COVID -19 : Août 2022: Accueil sur place dans le respect des gestes de précaution.

Voir la fiche détaillée